

## COMMUNE DE CROGLIANO (HAUTE-CORSE)

### AVIS DE CREATION

### DE TITRE DE PROPRIETE

**Date de l'acte : 24 août 2020**

**Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI notaire au sein de l'Office notarial de ROGLIANO (Haute-Corse).**

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

AU PROFIT DE :

1/ Madame Christine **LENA**, retraitée, demeurant à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) 10 route d'Apt Les prés des Névens.

Née à MARSEILLE (13000) le 7 février 1957.

Divorcée de Monsieur Gérard Gaston **LUBRANO di SCAMPAMORTE** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MARSEILLE (13000) le 30 mai 1985, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

2/ Madame Catherine Nathalie **LENA**, adjoint administrative à la mairie, demeurant à MARSEILLE 11ÈME ARRONDISSEMENT (13011) 21 rue de Rognac Cité Michelis.

Née à MARSEILLE (13000) le 11 avril 1963.

Divorcée de Monsieur Henri Joseph **JOSSOT** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MARSEILLE (13000) le 4 juin 2010, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Concernant le bien ci-dessous désigné :

A ROGLIANO (HAUTE-CORSE) 20248 Lieu-dit Olivo,

Une maison à usage d'habitation.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
L	1396	OLIVO	00 ha 01 a 05 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Adresse mail de l'étude : [ramazzotti@notaires.fr](mailto:ramazzotti@notaires.fr),leonard.paoletti.20037@notaires.fr

**(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**